Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500721-20251222-202525-DE

DECISION DU MAIRE 2025/25
REMPLACEMENT PIECE ASCENSEUR MAIRIE

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.06.45 en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'urgence de remplacer les pièces principales (variateur de fréquence) de l'ascenseur de la mairie principalement destiné aux usagers de la maison France Services et du dispositif de recueil,

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de l'entreprise MP ASCENSEURS SAS, 6 rue du pasteur Crespin, 22000SAINT BRIEUC en vue de remplacer les pièces principales (variateur de fréquence) de l'ascenseur de la mairie principalement destiné aux usagers de la maison France Services et du dispositif de recueil, pour un montant de trois mille huit cent euros HT (3 800.00€) soit quatre mille cinq cent soixante euros TTC (4 560.00€).

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2025 de la commune à l'opération 12« Autres bâtiments» article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 22/12/2025
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)